



Bien informés les hommes deviennent des citoyens. Mal informés ils deviennent des sujets.

Alfred SAUVY

Assemblée générale du jeudi 30 janvier 2020

Présents : L'Aguillon ; Les Ameniers ; Brunet ; Cap Brun/Petit Bois ; La Palasse/La Barentine/Pont de Suve ; Le Mourillon ; La Serinette/Les Amoureux/La Barre.

Excusés : Ste Musse/La Ginouse ; Super Toulon/Faron.

ORDRE DU JOUR

Rapport moral
Rapport d'activité - Vote
Rapport et bilan financier de l'année 2019 - Vote
Budget prévisionnel pour 2021 - Vote
Fixation du montant de la cotisation. - Vote
Élection des membres du bureau. – Vote

- Comment sont exécutées les décisions prises en CA.
- Intervention d'André sur les limites des CIL.
- Rapport sur les entretiens avec les candidats.

RAPPORT MORAL.

Le président nous fait lecture de son rapport moral que vous trouverez en pièce jointe.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le secrétaire nous fait lecture de son rapport d'activités que vous trouverez en pièce jointe.

VOTE DES RAPPORTS MORAL ET D'ACTIVITÉ

Les rapports sont adoptés à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER

Du fait du non-versement de la subvention, le résultat montre un déficit de 903.12 Euros
Une discussion s'engage sur les subvention du Département et de la ville. Le département ne donne des subventions que pour des actions spécifiques.

La question est posée quand à un regroupement des deux fédérations toulonnaises.

Il est ensuite question des prix d'hébergement pour les sites internet. JP Malaspina se propose de nous envoyer l'adresse d'un hébergeur.

Présentation du rapport par Danielle BELLEC Trésorière Voir pièce jointe

VOTE DU RAPPORT FINANCIER
Le rapport est adopté à l'unanimité

MONTANT COTISATION 2020 :

Une discussion s'engage pour savoir si l'on devait augmenter la cotisation ou pas.

Il est constaté qu'il y avait deux catégories de CIL : Les gros CIL avec beaucoup d'adhérents et donc plus d'argent, et les petits CIL qui ont moins d'argent. Pour ces derniers, une augmentation de cotisation serait lourde à supporter, d'autant qu'on leur demande d'adhérer à des associations telles que *l'Association de Défense et de Protection du Faron* et *l'Union de Défense des Intérêts de la Métropole Toulonnaise*.

Il a été décidé que la cotisation resterait au même montant que l'an dernier, soit à 40€ et il est demandé aux gros CIL de faire un don à la fédération afin de ne pas avoir ce même résultat déficitaire.

Voté à l'unanimité

Chèque à envoyer ou à remettre à Mme BELLEC Danielle 291 avenue François Nardi 83000 TOULON

BUDGET PRÉVISIONNEL 2020 :

La trésorière nous soumet le budget prévisionnel pour 2021. Le voir en pièce jointe.

VOTE DU PRÉVISIONNEL 2021
Le prévisionnel est adopté à l'unanimité

ÉLECTION MEMBRES DU BUREAU :

Il est fait appel à candidature parmi les membres présents. La seule candidature est celle de Mr Jean-Pierre Malaspina.

Les membres sortants : Mme Bellec Danielle, Mrs Chevrier Jacques, Even Alain, Trédé André ont fait acte de candidature.

Comme le prévoient nos statuts, le bureau peut être constitué de sept membres. Des volontaires issus des conseils d'administration des CIL adhérents pourront toujours se manifester et être cooptés en attendant l'officialisation de la prochaine assemblée générale.

Tous ont été élus à l'unanimité.

Les différentes fonctions seront fixées lors d'une prochaine réunion.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'assemblée à 19h.

DIVERS

Comment sont exécutées les décisions prises en CA.

Plusieurs décisions ont été adoptées lors du dernier CA mais il n'y a pas eu de retour. Par exemple la lettre que voulait envoyer André au CIL Toulon Nord-est. Les membres du CA souhaitaient l'amender, mais aucun n'a envoyé de proposition. Des voix s'élèvent alors pour dire que c'est du réchauffé et que ce n'est plus judicieux d'envoyer ce courrier.

Il est alors précisé, par d'autres, que l'on a accepté de faire ce courrier, on a voulu que l'on prenne le temps de répondre, nous n'avons pas rempli le contrat puisque personne n'a répondu, mais pour le principe si on réfléchit sur quelque chose, que l'on prend une décision et qu'à la réunion suivante on revient en arrière alors on perd son temps.

A l'avenir, il faudra ajouter la mention que sans retour de votre part à telle date, le courrier sera envoyé.

Intervention d'André sur les limites des CIL

Une autre décision qui n'a pas été suivie par certains, c'est la communication des limites des CIL afin qu'il en fasse une carte pour voir s'il n'y a pas des manques ou des chevauchements. Ses conclusions seront ensuite discutées avec les CIL concernés.

Rencontres avec les candidats.

A ce jour, le bureau a rencontré dans l'ordre : Mr Maurel, Mme Muschotti, Mr Lesage.

Il doit rencontrer le 31 Mr Navaranne.

Mr Rebec n'a pas répondu à la demande de rendez-vous, et Mr Falco aura la demande lorsqu'il sera candidat.

Un rapide survol est fait de ces rencontres mais vu l'heure tardive, il est décidé que les retranscriptions des enregistrements seront envoyées aux membres du CA. Il est bien entendu que ce sont des retranscription in extenso, avec les fautes de grammaire et de français, afin de ne pas déformer et réinterpréter les dires de chacun.

La séance est levée à 19h45, prochaine réunion du CA le jeudi 26 mars.

Le Président
Alain EVEN



Le secrétaire général
Jacques CHEVRIER

